



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180712-CCPL_2018_89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2018

Publication : 18/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 6 juillet 2018

Date d'affichage : 6 juillet 2018

SEANCE DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des Fêtes de Saint-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Gilles MAS, François-Xavier PERRAUD, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Michel MACHEBOEUF donne pouvoir à Daniel GORCE
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE
Pascal ROUGIER a donné pouvoir à Didier CHASSAIN

Absents représentés :

Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Roland GENESTIER
Jean-Claude PAPUT

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-89 : AIDE AUX MANIFESTATIONS D'ENVERGURE : DEUXIEME APPEL A PROJET POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Monsieur le Vice-Président expose que lors de sa séance du 5 décembre 2017, le conseil communautaire a validé un nouveau dispositif de soutien aux manifestations d'envergure communautaire.

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation communautaire d'envergure et dont l'action répond aux critères suivants qui ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs :

- le rayonnement des projets à l'échelle de la Communauté de communes,
- des manifestations s'intégrant dans la programmation existante,
- des prestations de qualité et innovantes pour le territoire,
- des manifestations qui favorisent les partenariats,
- des manifestations qui favorisent l'accès aux arts et à la culture,
- des manifestations qui favorisent l'attractivité de la Communauté de communes Plaine Limagne et en être les ambassadeurs,
- des manifestations qui font preuve d'une bonne rigueur (gestion budgétaire).

Sur la base de ces critères, la commission Enfance-Jeunesse-Action sociale-Culture a été chargée de proposer au Conseil communautaire les manifestations soutenues annuellement, ainsi que les montants de subvention.

Il est rappelé que le montant de l'enveloppe inscrit au BP 2018 est de 20 000 €. Le montant plafond attribué a été fixé jusqu'à 40 % des dépenses éligibles effectivement réalisées, avec un plafond de subvention de 5 000 €.

Un appel à projet a été lancé en décembre 2017 avec une réponse des candidatures en février 2018. Les aides ont été attribuées pour un montant total prévisionnel de 14 296,33 €.

Suite à la décision du conseil communautaire, un deuxième appel à projet a été organisé en juin 2018. La communication a été relayée par les communes auprès de leurs associations.

Suite à la demande d'une élue de la commission Enfance-Jeunesse-Action sociale-Culture-Lecture publique, le montant de la subvention accordée à l'association C2A a également été révisé.

Les élus de la commission Enfance-Jeunesse-Action sociale - Culture - Lecture publique ont examiné les candidatures des associations et proposent de valider les manifestations retenues et les montants de subventions attribués suivants :

Manifestation	Association	Budget éligible €	Montant subvention proposé au conseil €	%
Concert d'Automne	Les Enfants de la Limagne	450	180	40
"1914-1918 un enfant d'Aigueperse dans la Grande Guerre"	ACAE	4 000	1 600	40
Afterwork Charleston	Art'Terre d'Auvergne	2 000	800	40
Salon d'Automne	Pro Patria	410	160	39
Spectacle annuel (annule et remplace la délibération n°2018-56)	C2A	5 925	1 500	25

Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-président,

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les associations, ainsi que tout avenant et tout document afférent à cette affaire.
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 18/07/2018

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD



